



## LETTRÉ D'INFORMATION



Bonjour

La vague verte qui vient de déferler sur la France génère un bel élan d'optimisme pour la préservation de la biodiversité au niveau local. Mais au niveau national, hélas, les lois de l'ancien monde toujours en vigueur sont toujours aussi destructrices pour la faune. Contre la chasse d'été et pour que demain les renards soient enfin protégés, l'ASPAS vous invite à agir. Merci pour votre mobilisation !



**OBJECTIF**  
**400 000**  
**SIGNATURES**  
#renardsnuisiblesvraiment?

La pétition co-lancée avec les associations Anymal et One Voice est sur le point d'atteindre un seuil hautement symbolique : le chiffre de 400 000 correspond en effet à l'estimation du nombre de renards tués par la chasse à tir chaque année en France (selon une enquête de l'ONCFS réalisée sur la saison 2013-2014 qui exclut le piégeage, les battues administratives et la chasse à courre). Si vous avez déjà signé cette pétition, on compte sur vous pour la partager à votre entourage !

**SIGNER / PARTAGER LA PÉTITION**



## Mobilisation générale contre la chasse estivale !

Contre le lobby chasse, l'ASPAS a élaboré pour vous [un mail « prêt à cliquer »](#) pour solliciter en un clic vos députés, sénateurs, préfets ! Retrouvez également en téléchargement une série de panneaux "Attention promenade en cours", à diffuser autour de vous, voire à utiliser lors de vos sorties dans la nature. [>> En savoir plus](#)



## Victoire contre des tirs de corvidés en Haute-Vienne

Dérangée par les rassemblements et les fientes de corvidés, la mairie de Bellac avait obtenu de la préfecture l'autorisation d'organiser des battues de « destruction » contre des corneilles noires et des corbeaux freux au printemps 2018. Attaqués par nos associations, ces arrêtés ont été annulés par une décision de justice tombée le 18 juin dernier ! [>> Lire le jugement](#)





## Ours tué en Ariège : l'ASPAS interpelle le président Macron

L'ASPAS fait partie des 20 associations à avoir [déposé plainte contre X](#) suite à la découverte d'un ours tué par balles en Ariège, le 9 juin dernier.

Une marche blanche a été organisée, à l'initiative de l'ASPAS, le 20 juin dernier à Foix. Ce samedi 4 juillet, c'est à Toulouse que manifesteront les associations qui défendent la cohabitation avec l'ours et demandent sa protection. Rendez-vous à 11h, place Saint-Étienne : on vous attend nombreux ! L'ASPAS est également signataire d'une tribune inter-associative adressée au Président, pour l'appeler à respecter les engagements du Plan ours 2018-2028.

>> [Lire la tribune](#)



## 2 200 bouteilles de rosé pour protéger 16 hectares de vie sauvage

Jésus transformait l'eau, dit-on, en vin. Laurent Habrard, lui, transforme son vin en hectares de vie sauvage ! Les ventes de son rosé "Merci Dame Nature" serviront en effet à aider l'ASPAS à acquérir de nouvelles parcelles qui seront placées en Réserve de Vie Sauvage®. Un grand merci à lui ! >> [En savoir plus et faire un don](#)

## Rencontrons-nous

Gelées pendant le confinement, les activités reprennent doucement : salons, projections du film *Marche avec les loups*, festivals... Plusieurs rendez-vous sont pris pour septembre. Toutes les dates sont indiquées sur [l'agenda des évènements en région](#).

D'ici là, pour les amateurs de randonnée, des sorties sur les estives des Pyrénées sont organisées cette année encore (pour vous y inscrire écrivez à [delegation9@aspas-nature.org](mailto:delegation9@aspas-nature.org)).

L'été peut également être l'occasion de rencontres entre membres et sympathisants de l'ASPAS. Les délégué-e-s sont à votre disposition pour en discuter. Nous accueillons d'ailleurs Alain Sotton, nouveau délégué pour le département de La Manche. Bienvenue à lui ! La liste complète des délégations est accessible pour les membres ASPAS sur l'espace adhérents de notre site.

## La question du mois

Que peut faire un maire pour protéger les renards ? >> [Lire la réponse](#)

À bientôt,  
L'équipe ASPAS

## Soutenez nos actions pour les animaux

L'ASPAS, association reconnue d'utilité publique 100% indépendante 0 subvention.  
**Seuls vos dons font nos actions.**

**JE FAIS UN DON**

PS : Si vous êtes imposable, 66% du montant de vos adhésions et dons est déductible des impôts. Un don de 30€ vous revient à 10,20€. **Merci de votre soutien pour les animaux sauvages.**



[aspas-nature.org](http://aspas-nature.org) | [Contactez-nous](#)

Association reconnue d'utilité publique | Membre du Bureau de l'Environnement - Bruxelles

Cet email a été envoyé à [baudeconde@gmail.com](mailto:baudeconde@gmail.com), cliquez ici pour vous désabonner.

BP 505  
26401-CEDEX Crest